

www.createur-repreneur.fr

Votre projet
grandit avec
notre énergie

EDF Pro vous accompagne
pour vous aider à mieux choisir
vos énergies et mieux
maîtriser votre consommation



Donnez de l'énergie à vos projets !

Vous créez ou reprenez une entreprise ? EDF Pro donne de l'énergie à vos projets ! Pour trouver des solutions adaptées à votre activité, EDF Pro vous accompagne.

Avec EDF Pro c'est :

+ d'expertise

- des conseillers EDF Pro dédiés aux professionnels, qui vous accompagnent dans l'élaboration de vos projets.

+ de sécurité

- un approvisionnement régulier en électricité et en gaz naturel garanti par un fournisseur à l'échelle européenne.

+ de rapidité

- un traitement prioritaire des demandes formulées sur le site Internet, dans les 24h.

+ de simplicité

- une facture unique pour l'électricité et le gaz naturel, un seul et même interlocuteur pour les deux énergies*,
- des services qui simplifient votre gestion : récapitulatif annuel de vos factures, prélèvement à date choisie, facilité de paiement,...

+ d'environnement

- La prise de conscience collective que l'énergie, en plus d'être un bien vital, est devenue un bien rare et cher, incite chacun à agir au quotidien pour préserver l'environnement. Proche des préoccupations des professionnels, EDF Pro se mobilise depuis plusieurs années pour aider chacun à maîtriser ses consommations d'énergies dans le respect de l'environnement.

* selon les offres souscrites.

Pas à pas questions d'énergies

Étape 1 Être à vos côtés tout au long de votre projet

Nos conseillers sont à votre écoute.

N'hésitez pas à appeler votre conseiller EDF Pro au 0 810 EDF PRO (0 810 333 776) (prix d'un appel local, sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie).

De plus, pour mettre en oeuvre des solutions énergétiques innovantes et économes en CO2 dans les domaines du confort thermique et de l'éclairage, EDF Pro peut vous mettre en relation avec des partenaires compétents, gratuitement et sans engagement.

Les partenaires d'EDF sont sélectionnés pour leurs compétences et leur engagement de qualité. Ils proposent des matériels performants, conformes à la Réglementation Thermique en vigueur ainsi qu'au référentiel technique Habitat et Locaux Professionnels d'EDF.

Étape 2 Quel type de contrat souscrire ?

Pour choisir au mieux vos contrats d'énergie, votre conseiller EDF Pro déterminera avec vous la puissance nécessaire à vos installations en fonction de vos besoins et de vos activités.

Il pourra notamment vous proposer nos offres d'électricité et de gaz naturel vous permettant de bénéficier d'un interlocuteur unique et d'une facture unique selon les offres souscrites.



Étape 3 Mon installation intérieure est-elle conforme aux normes de sécurité en vigueur ?

Une installation en parfait état de marche est indispensable quelle que soit votre activité. EDF Pro vous conseille sur les vérifications à prévoir pour votre sécurité et celle de vos clients.

Vous pouvez faire effectuer des travaux dans votre local par un électricien. Mais si vous réalisez vous-même ces travaux vous serez informé par EDF Pro sur les étapes de l'obtention de «l'attestation de conformité».

EDF Pro a conçu en partenariat avec AXA Assistance et Europ Assistance¹ :

■ **le service Assistance Dépannage 2h²** : En cas de panne d'électricité provenant de votre installation intérieure ce service vous permet de bénéficier :

- d'une assistance téléphonique 24H/24 et 7 jours/7,
- de l'intervention rapide d'un électricien si le télé-diagnostic reste infructueux,
- des frais pris en charge³.

Pour répondre encore mieux à vos attentes, EDF a créé une nouvelle offre :

■ **Assistance Dépannage Express Pro⁴** : en cas de panne d'électricité ou de problème de plomberie sur votre installation intérieure vous pouvez bénéficier :

- des garanties de l'Assistance Dépannage 2 heures (sur installation électrique intérieure),
- d'une 1^{ère} assistance téléphonique en cas de fuite ou d'engorgements survenus sur votre installation intérieure de plomberie,
- si besoin, l'intervention d'un plombier qualifié en moins de 4 heures sur votre installation de plomberie intérieure.

⁽¹⁾ Les services Assistance Dépannage 2 heures et Assistance Dépannage Express Pro sont garantis par Axa Assistance France Assurance et Europ Assistance selon la commune du client (liste des communes couvertes disponible sur simple demande auprès d'EDF).

EDF S.A au capital de 924 433 331 Euros – 552 081 317 R.C.S. Paris, 22-30, avenue de Wagram 75008 PARIS, Mandataire d'assurance immatriculé au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 025 771 (www.onias.fr)

⁽²⁾ Le prix du service Assistance Dépannage 2 heures est de 6 € HT par mois (prix en vigueur au 01/04/2010).

⁽³⁾ Le déplacement (hors franchise de 15 € TTC), jusqu'à 3 heures de main d'œuvre ; jusqu'à 60 € HT de frais de remplacement de pièces et 3 mois de garantie sur la prestation réalisée par le dépanneur.

⁽⁴⁾ Le prix du service est de 16,90 € HT par mois.

Le déplacement (hors franchise de 15 € TTC), jusqu'à 3 heures de main d'œuvre ; jusqu'à 60 € HT de frais de remplacement de pièces pour l'électricité et jusqu'à 120 € HT pour la plomberie et 3 mois de garantie sur la prestation réalisée par le dépanneur.



Étape 4 Quel éclairage pour valoriser mon activité ?

L'éclairage peut représenter jusqu'à 60% de l'électricité consommée par certains commerces. C'est notamment le cas des commerces de prêt à porter, des professions libérales ou des salons de beauté. La bonne conception de votre système d'éclairage et l'utilisation de lampes basse consommation, peut vous aider à réaliser des économies sur votre consommation.

Étape 5 Quel type de chauffe-eau puis-je installer ?

Vous aurez le choix entre un chauffe-eau électrique et/ou gaz naturel. L'une de ces solutions peut également être complétée par l'utilisation de l'énergie solaire, le chauffe-eau solaire, par exemple.

Par ailleurs, le chauffe-eau peut être indépendant ou associé au chauffage principal du local.

Étape 6 Chauffage & climatisation, quelle solution ?

Comme pour l'éclairage, la qualité de l'accueil et le confort des occupants clients, comme employés, dépendent de la température de votre local.

Lors de l'installation, vous pouvez dissocier le chauffage de la climatisation ou, au contraire, utiliser un système unique («climatisation réversible») qui vous apporte du confort en été comme en hiver.

N'hésitez pas à souscrire un contrat d'entretien pour votre climatisation : une installation de climatisation bien entretenue consomme moins d'énergie et une étanchéité régulièrement contrôlée permet d'éviter le rejet des fluides de la climatisation dans l'atmosphère.



Catherine et Damien veulent plus de **performance** dans leur **activité**.
Nous les accompagnons
dans leurs **choix énergétiques**.



Pour tous les professionnels, comme pour Catherine et Damien restaurateurs à Paris 18*, la recherche d'efficacité est une préoccupation quotidienne. EDF Pro les accompagne dans cette démarche en les conseillant sur des solutions économes en énergie (en matière d'éclairage, de climatisation réversible, de chauffage...) qui les aident à gagner en performance et à développer leur activité.

Contactez EDF Pro au **0810 333 776***
ou rendez-vous sur **edfpro.fr**



CHANGER L'ÉNERGIE ENSEMBLE

L'énergie est notre avenir. Economisons-la !

Pas à pas questions d'énergies

Étape 7 Comment contribuer à la protection de l'environnement ?

■ Avec le kWh Equilibre+ !

Avec l'option kWh Equilibre+, pour tout kWh acheté, EDF Pro s'engage à injecter sur le réseau électrique un kWh d'origine renouvelable*, issu d'un site de production certifié par Observ'ER.

Vous contribuez à hauteur de 0,5 centime d'€ HT par kWh acheté au financement de projets en faveur du développement des énergies renouvelables dans les pays émergents. Ces projets sont validés par un organisme accrédité par l'ONU dans le cadre du protocole de Kyoto.

Pour vous garantir une totale transparence, EDF s'engage à vous informer chaque année par courrier :

- du suivi de l'utilisation des fonds collectés,
- et de l'avancée de ces projets.

De plus, vous pouvez valoriser votre démarche citoyenne en affichant **les autocollants kWh Equilibre+ fournis par EDF**.

* L'origine renouvelable de l'électricité que vous achetez est garantie par les numéros de certificats verts RECS (Renewable Energy Certificate System) émis par Observ'ER (Représentant français de l'organisme de certification européen des énergies renouvelables RECS).

■ Avec des formations aux économies d'énergie

EDF soutient également le dispositif FEE Bat (Formation aux Economies d'Énergie des entreprises et artisans du Bâtiment), qui propose aux entreprises et artisans du Bâtiment des modules de formation à la rénovation énergétique des bâtiments pour les accompagner dans la mise en oeuvre des économies d'énergie et la réduction des émissions de CO₂.

Pour en savoir plus sur ce dispositif : www.feebat.org



Consultez le site
www.createur-repreneur.fr pour
1 contact personnalisé Ou + d'information

(c) Crédit EDF MÉDIATHÈQUE Sophie Loublaton et Nicolas Buisson.